

ques milles de territoire américain qu'il nous faut traverser où sont postés des douaniers qui font la vie dure aux voyageurs en possession de marchandise canadienne. Les ennuis que l'on crée à ces derniers sont tels que beaucoup de gens préfèrent acheter aux Etats-Unis et acquitter les droits à la douane canadienne.

Il est donc de toute nécessité que nous ayons une voie libre pour approvisionner le Klondike et ceux qui s'y rendent afin de récolter l'argent qu'ils sèmeront sur leur route.

Je veux aussi et surtout que ces étrangers voient nos plaines de l'ouest pour que la prédiction du chef de la gauche, sir Charles Tupper—que dix-huit années d'administration conservatrice n'ont pu réaliser—s'accomplisse sous le règne libéral et que des milliers et des milliers de colons, que le Klondike ne retiendra pas, reviennent peupler les plaines fertiles du Manitoba et du Nord-Ouest.

Je constate avec plaisir que l'effort du Gouvernement ne se portera pas uniquement vers le développement de nos jeunes provinces. L'amélioration de nos canaux sera suivie de l'outillage complet de nos ports, de celui de Montréal tout spécialement, afin que le Saint-Laurent attire les produits de l'ouest et qu'il soit effectivement ce que la nature a voulu qu'il soit : la route la plus courte pour déverser sur la vieille Europe les moissons de notre immense grenier de l'ouest.

Le parti libéral avait promis au peuple, avant le dernier scrutin, le rappel de la loi du cens électoral et le retour aux anciennes listes provinciales. Il tient maintenant parole en demandant au Parlement l'abrogation d'une loi dont l'application était excessivement coûteuse et qui soumettait l'électeur à des ennuis, à des tracasseries et souvent à des injustices très graves.

Le programme du Gouvernement a mon entière approbation et j'appuie avec plaisir la proposition que vient de nous soumettre l'honorable représentant de la division Queen's.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: J'aimerais appeler l'attention du chef de la droite sur la promesse qu'il a faite à l'ouverture de la session, lorsque j'ai demandé si les conditions du contrat passé à propos du chemin de fer du Yukon, seraient déposées sur le bureau avant que le débat sur l'Adresse eût lieu. J'ai compris alors que l'honorable Ministre avait dit que le con-

trat serait déposé devant la Chambre avant l'ouverture de ce débat, et je constate que cela n'a pas été fait.

L'honorable M. MILLS, *ministre de la Justice* : Je n'ai pas dit à l'honorable sénateur que le contrat serait déposé sur le bureau de la Chambre. J'ai dit que je le déposerais si c'était possible. Je n'ai pas cru qu'il fût possible de le faire. J'aurais en vérité été très heureux de me rendre au désir de mon honorable ami, mais la chose m'a été impossible ju-qu'à ce soir.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: Je dois avouer que je n'en suis pas désappointé, et dans les circonstances, je propose l'ajournement du débat.

La proposition est adoptée.

RETARD APPORTÉ AU DÉPÔT DE CERTAINS DOCUMENTS.

L'honorable M. MILLS, *ministre de la Justice* : Je propose que la Chambre s'ajourne maintenant.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: Avant que la Chambre s'ajourne, je désire appeler l'attention du Secrétaire d'Etat sur la promesse qu'il a faite à la fin de la dernière session du Parlement. Je pense que cette fois-ci il ne peut pas y avoir d'erreur sur la portée de la promesse qui fut faite alors.

Il se rappellera que le 9 avril, je demandai le dépôt d'un certain dossier. Le 5 mai je signalai à l'attention de la Chambre le fait que ces documents n'avaient pas été déposés sur le bureau.

Le 7, je demandai si on avait quelque renseignement sur la date à laquelle le dossier en question nous serait communiqué, et le 1 juin, je renouvelai ma question, désirant savoir quand ce rapport serait produit devant nous, et le Secrétaire d'Etat fit la déclaration suivante :—

J'ai reçu une lettre de l'un des ministres dans laquelle il me dit qu'il semble complètement impossible de le déposer dans un délai raisonnable. Une grande partie des renseignements n'est pas du tout en la possession du Ministère, les procédures qui se font devant les commissaires ne sont pas, dans plusieurs cas, terminées, et les noms des témoins ne sont pas connus du Ministère, et ceux des avocats dont les services ont été retenus par les parties ne nous sont pas non plus connus. Il y a une grande quantité de renseignements que nous ne pouvons pas obtenir.